



BEAUFORT EN FOIRE

CULTURE ET TRADITIONS

Association loi 1901

Champ de Col - 45 route de Suze - 26400 Beaufort sur Gervanne

BEAUFORT VIDE SON GRENIER - Dimanche 14 Mai 2023 - Esplanade, la place, vieux village, rue du Temple.

| | |
|---|---|
| <p>mail : contact.beaufortenfoire@gmail.com Tél. 06 19 07 58 89 / Facebook : beaufortenfoire</p> <p>Inscription et règlement à envoyer à BEAUFORT EN FOIRE</p> <p>ou à remettre dans la boîte aux lettres de : Cathy et Joël MATHIEU, 25 Grand Rue, Beaufort sur Gervanne</p> <p>Règlement par chèque à l'ordre de Beaufort en foire</p> | <p>Pas de date limite, mais une pré-inscription vous permettra de vous installer plus rapidement. Placements dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.</p> <p>Les retardataires seront les bienvenus le dimanche matin (placements suivant emplacements disponibles).</p> <p>Accueil et installation des stands de 6 h à 7h30. Ouverture au public de 8 h à 17 h.</p> |
|---|---|

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER - PARTICULIERS

Nom et prénom : Né(e)le : à Dpt.....

Adresse actuelle :

Pièce d'identité N°: Délivrée le : Par.....

Tél. : Email : Immatriculation véhicule :

Vous devez être en possession de votre pièce d'identité le jour du vide grenier



BEAUFORTOIS >> Je réserve : m x 2€ / m soit.....€

Je souhaite exposer devant mon domicile, dans la mesure du possible



EXTERIEURS >> Je réserve m x 3€ / m soit.....€

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être professionnel
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir lu et accepté le règlement du vide grenier ci-dessous

Fait à

Le

Signature

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER - L'inscription vaut acceptation du présent règlement

Le vide grenier est ouvert aux particuliers. Tout exposant devra pouvoir justifier de son identité sur place.

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés.

Aucun véhicule ne pourra circuler et stationner à l'intérieur du périmètre délimité pour la manifestation, entre 8h et 16h, sauf autorisation expresse des organisateurs ou pour raison de service.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres.

Les objets non vendus devront être récupérés par leurs propriétaires qui devront laisser un emplacement propre.

Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation,

Le remballage est interdit avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation expresse des organisateurs.

Les emplacements des stands inscrits sur le contrat sont à respecter sans empiéter sur les stands voisins.

Nous vous prions de suivre les conseils prodigués, et de rester courtois et polis avec les bénévoles de l'association qui sont présents pour vous aider à vous installer, et vous donner toutes indications utiles.

Remboursement uniquement dans le cas d'une annulation décidée par l'organisateur pour raison majeur